

## Programme de formation

# Délivrance des autorisations de travail, changement de statut et admission exceptionnelle au séjour au titre du travail des personnes étrangères (1 jour)

**FORMATEUR : HERVE GOUYER** – Juriste et formateur à ESPACE.

### PRESENTATION / CONTEXTE

Cette formation présente les conditions à remplir et la procédure à suivre pour la délivrance des autorisations de travail à certaines catégories de personnes étrangères résidant en France : mineur-e-s, demandeur-euse-s d'asile, étranger-ère-s titulaires d'un titre de séjour n'autorisant pas à exercer une activité professionnelle salariée (« visiteur-euse », « commerçant-e »), ou étranger-ère-s devant changer de statut (étudiant-e-s), ainsi que l'admission au séjour par le travail de certaines catégories d'étrangers.

### CONTENU DE LA FORMATION

- **Présentation des catégories de personnes étrangères concernées** par la délivrance d'une autorisation de travail
- **L'autorisation de travail sur les récépissés** de demande d'une première carte de séjour ou de renouvellement d'une carte de séjour.
- **Présentation de la procédure de droit commun et des conditions à remplir** pour la délivrance d'une autorisation de travail.
- **Délivrance de l'autorisation de travail pour un contrat d'apprentissage** aux mineur.e.s/étranger.ère.s
- **Délivrance dès l'âge de 16 ans** d'un titre de séjour autorisant à travailler aux mineur.e.s/qui en remplissent les conditions
- **Le changement de statut** des étudiant.e.s
- **L'admission exceptionnelle au séjour par le travail**: délivrance d'une carte mention « salarié » ou « travailleur temporaire » aux travailleur-euse-s/étranger-ère-s en situation irrégulière, aux personnes participant à des activités d'économie solidaire mineur-e-s/isolé-e-s confiés à l'ASE entre 16 et 18 ans)

### COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger-ère-s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur-euse-s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

## **OBJECTIFS**

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

## **PUBLICS CONCERNES**

Tout·e·travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

## **MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : [juridique@espace.asso.fr](mailto:juridique@espace.asso.fr)

## **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes

## **MODALITES PRATIQUES**

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE : <http://espace.asso.fr/formation/>